



Docteur Saadia ZAFAD

Professeur Agrégée
Hématologie Clinique
Adultes-Enfants
Oncologie pédiatrique
Greffe de Moelle

PEC
Pharmacie
S AMYA

CASA

الدكتورة السعدية زفاض

أستاذة مبرزة
أمراض
البالغين و الأطف
سرطان الطفل
زراعة النخاع

109076

Casablanca, le.....

23 mars 2022

Mr. BOUKDOUR Brahim

PEGASYS 135 µG SOLUTION INJECTABLE

1 inj SC /sem x 3 mois



Dr. Saâdia ZAFAD
Professeur Agrégée
Hématologie - Oncologie
CLINIQUE AL MADINA
Tél: 05 22 77 77 40 à 49



Pharmacie CAMYA - Casablanca

LEILA MESTASSI

05 22 58 08 42

Lot Lina Rue 13 Imm 316 Magasin N 1 Sidi Maarouf, casablanca

Annule
et remplace
CASA



Devis N° DEV-12

Valable jusqu'au : 21/06/2022

MR BOUKDOUR BRAHIM

Maroc

066347A85A

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
PEGASYS IN 135µG/0.5ML B1 INJECTABLE	12	1 929,00	1	23 148,00

Code de TVA	1	2	3
Taux	0%	7%	20%

Total HT	23 148,00 DHS
TVA	0 DHS
Total	23 148,00 DHS

Arrêté le présent devis à la somme de : vingt-trois mille cent quarante-huit DHS



109076



*Amal
et
sophia.*

Le 24 mars 2022

PHARMACIE LMV
28 BIS RUE SALONIQUE ANGLE RUE DE ROME
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Identifiant adhérent : 0004151_1949-07-01_BRAHIM
N/REF : 20220830014715
Adhérent : BOUKDOUR BRAHIM

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de BRAHIM BOUKDOUR.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 23148.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 0.00 MAD

Validité de prise en charge : du 24-03-2022 au 24-06-2022.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à BRAHIM BOUKDOUR.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS



CONDITIONS ET MODALITÉS:

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

Centre d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage, Casablanca.
Tél : 05 22 20 45 45 LG - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



OK